

225C0380  
FR0011992700-FS0143

26 février 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**ATEME**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 février 2025, la société par actions simplifiée Mont Blanc Alpen Stock<sup>1</sup> (22 boulevard Malesherbes, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 février 2025, le seuil de 5% du capital de la société ATEME et détenir 584 472 actions ATEME représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et 4,32% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ATEME sur le marché.

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Olivier Schumacher.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 11 489 444 actions représentant 13 517 028 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.